



Rue du Champ de Courses  
76370  
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2022

Date de convocation : 27/09/2022

Date d'affichage : 27/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le trois octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

**Etaient présents :** Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Anne-Marie ARTUR, Ronald SAHUT, Martine BUISSON, Alain RASSET, Alain NOEL, Pascal CAILLY, Gilbert BAUDER, Florence COSSARD, Armelle POIRIER, Jonathan DESGROISILLES, Stéphanie LEVILLAIN, Priscille CLEMENT,

**Etaient Absents :** Claude PETITEVILLE a donné pouvoir à Pascal LEGOIS  
Dominique CATEL a donné pouvoir à Anne-Marie ARTUR  
Véronica TROGLIA  
Alain DEHAIS

**Secrétaire de séance :** Ronald SAHUT

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres		<b><u>OBJET :</u></b>  <b>AVENANTS MARCHE AD'AP TRAVAUX D'ADAPTATION – AD'AP – MISE EN ACCESSIBILITE PMR DE 7 BATIMENTS COMMUNAUX Avenant n°2 du Lot n°5 – Peinture – Sols souples – Entreprise HERBELIN</b>
En exercice	19	
Présents	15	
Pouvoirs	2	
Votants	17	

Par délibération n°27/22 du 25 avril 2022, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution du marché de travaux d'adaptation – AD'AP - Mise en accessibilité PMR de 7 bâtiments communaux à Rouxmesnil-Bouteilles, comme suit :

**TRAVAUX D'ADAPTATION – AD'AP – MISE EN ACCESSIBILITE PMR DE 7  
BATIMENTS COMMUNAUX**

<b><u>Désignation des lots</u></b>	<b><u>Nom de l'entreprise</u></b>	<b><u>Offre la mieux disante Montant des travaux H.T.</u></b>
<b><u>Lot 01</u></b> – Maçonnerie – Carrelage – Faïences	BADIE ACONNERIE	33 626,28 €
<b><u>Lot 02</u></b> – Menuiserie ext/int – Plâtrerie – Faux Plafonds	COPIN	58 226,47 €
<b><u>Lot 03</u></b> – Plomberie – Chauffage	TECHNI CHAUFFE	33 580,00 €
<b><u>Lot 04</u></b> – Electricité	EIFFAGE ENERGIE	4 519,95 €
<b><u>Lot 05</u></b> – Peinture – Sols souples	HERBELIN	8 685,90 €
<b><u>MONTANT TOTAL H.T.</u></b>		138 638,60 €

**Avenant n°2 du Lot n°5 – Peinture – Sols souples – Entreprise HERBELIN**

L'avenant n° 2 introduit :

Ajout de la prestation peinture, sur les portes et boiserries, du hall d'entrée et des dégagements des vestiaires de la salle de Tennis, suivant devis n° 15.995-22 du 27.07.2022

**Le montant de cet avenant s'élève à 530.00 € HT.**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De donner un avis favorable à l'avenant n° 2

**Note**

- |                             |                 |
|-----------------------------|-----------------|
| - Montant du marché de base | 8 685,90 € H.T. |
| - Avenant n° 1              | 580,00 € H.T.   |
| - Avenant n°2               | 530,00 € H.T.   |

**Montant total du marché après approbation 9 795,90 € H.T.**

Soit une augmentation de 12,78 % du montant initial de ce lot.

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,



Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Envoyé en Préfecture le : 25 OCT 2022

Affiché le : 26 OCT 2022

Notifié le :

M. le Maire informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN – 53, Avenue Gustave Flaubert – 76000 ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.



Le Maire,